



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-079

Objet : Théâtre - Acquisition de projecteurs LED - DSIL

<u>Vu</u>

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

la nécessité de remplacer les projecteurs halogènes du théâtre par des projecteurs LED,

DECIDE

Article 1er: de valider le plan de financement prévisionnel, pour l'acquisition de projecteurs LED, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
DSIL – Transition énergétique	sollicité	16 437,41 € HT	50%	8 218,70 €
Autofinancement	Fonds propres	16 437,41 € HT	50%	8 218,71 €
Total des financements publics		16 437,41 € HT	100%	

Article 2 : de solliciter une aide financière au titre de la DSIL, dans la catégorie transition énergétique, pour un montant de 8 218,71 €,

Article 3: de signer le devis correspondant à la commande de projecteurs LED,

Article 4 : ampliation de cette décision sera adressée à :

SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, le 20 décembre 2023

Le Présiden